

**Fonds stratégique pour le développement de la presse en ligne :
Editeurs de presse, n'attendez plus pour déposer vos candidatures !**

Afin d'encourager la pluralité des médias et de soutenir les éditeurs de presse, le gouvernement a mis en place en 2009, le **Fonds d'aide au développement des services de presse en ligne (SPEL)**. Remplacé par le **Fonds stratégique pour le développement des services de presse en ligne**, suite à la réforme de 2012, L'Etat a exprimé une volonté d'aller encore plus loin dans l'accompagnement du secteur de la presse, en proie à quelques difficultés économiques. Ce nouveau dispositif a pour vocation d'aider à la modernisation du secteur en attribuant une subvention aux éditeurs de presse portant un projet d'innovation technologique.

Les entreprises éligibles à cette aide peuvent renouveler leur demande chaque année. Pour en bénéficier, les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 27 septembre 2013. A quelques semaines de la date limite de présentation des projets, le cabinet de conseil en financement public Sogedev propose un décryptage de ce dispositif phare pour la vie des médias online.

Le Fonds stratégique pour le développement de la presse en ligne prend la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable pouvant couvrir, pour les projets individuels, jusqu'à 50 % des dépenses réalisées dans la limite de 1 500 000€ par an.

Pour les projets présentés collectivement, l'aide peut atteindre 60% des dépenses éligibles dans la limite de 1 000 000€ pour chacune des sociétés participant au projet.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent répondre à des critères rigoureux, se rapportant aussi bien à l'entreprise en elle-même qu'à la nature du projet.

En premier lieu, seules les entreprises implantées en France, dans un état membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen peuvent potentiellement être éligibles. Les contenus rédactionnels devront majoritairement être rédigé en langue française ou dans une langue régionale en usage en France, et contribuer au rayonnement de la pensée et de la recherche scientifique française. Elles doivent également être reconnue par la Commission paritaire des publications et agence de presse (CPPAP), et présenter un projet de développement et d'innovation d'un service de presse effectif. Les projets de création ne sont donc pas éligibles.

Le service de presse devra présenter un caractère d'information politique et générale et développer l'information ou les connaissances pratiques de son lectorat, en favorisant le débat d'idées et la diffusion de la culture générale ou en apportant régulièrement des informations et des commentaires sur l'actualité sportive.

Les projets de développement, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent quant à eux répondre à l'un des objectifs suivants :

- Augmentation de la productivité (réduction des coûts de production, l'adaptation des moyens et la recherche de la qualité),
- Amélioration et diversification de la forme rédactionnelle des publications (recours aux nouvelles technologies d'acquisition, d'enregistrement et de diffusion de l'information),
- Acquérir de nouvelles catégories de lecteurs (attirer les jeunes lecteurs, le public étranger...)
- Favoriser des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès à l'information (mise à disposition gratuite de certains articles).

En définitive, le Fonds stratégique pour le développement de la presse en ligne aide les éditeurs de presse dans le développement de leurs activités et la modernisation de leur métier. Cette aide contribue, en outre, à insuffler une nouvelle dynamique au secteur. Les entreprises ayant quelques difficultés à cerner les contours de ce dispositif peuvent se faire accompagner par des cabinets conseil en financement public, comme Sogedev, pour le montage des dossiers et la sécurisation de leur démarche.

A propos de Sogedev

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation, du développement local et international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 2800 missions et intervient dans des secteurs d'activité variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie. En savoir plus : www.sogedev.com

Contacts presse

SOGEDEV

Julie Taïel – Responsable Marketing
01 55 95 01 77
jtaiel@sogedev.com

OXYGEN

Monique Kindrebeogo / Aurélie Jeanne
01 41 11 23 99
monique@oxygen-rp.com